

Bilan de la campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques à adopter dans la bande riveraine des lacs

Manitou et Fer-à-Cheval



Par Jessica Krejcik

Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides

à Ivry-sur-le-Lac, été 2019



Contexte

La bande de végétation naturelle en bordure des plans d'eau constitue leur premier rempart contre l'apport de nutriments et de sédiments. Elle abrite également une faune diversifiée. Une rive végétalisée est plus stable qu'une rive gazonnée ou même qu'une rive bétonnée. Le système racinaire des plantes protège les rives contre l'érosion. Une bande de végétation riveraine adéquate filtre les nutriments et les polluants provenant des terrains adjacents en amont. Elle contribue également à réduire l'érosion éolienne (effet brise-vent) et à augmenter la diversité des habitats fauniques. Finalement, elle améliore l'aspect esthétique des rives.

Le règlement de zonage de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac prévoit des mesures pour protéger la santé des lacs. Par exemple, l'obligation pour les résidents de revégétaliser la bande riveraine sur une distance de cinq mètres à partir de la ligne des hautes eaux, ou encore, l'interdiction d'entreprendre des travaux à moins de vingt mètres de la ligne des hautes eaux s'appliquent. De plus, selon la pente, la tonte de gazon et le débroussaillage ne sont pas autorisés dans les 10 ou 15 mètres de la rive, et l'ouverture dans la végétation permettant d'accéder au lac ne doit pas excéder deux ou cinq mètres, selon la largeur du terrain et la pente¹.

En 2019, l'agente de liaison du CRE Laurentides a mené une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques à adopter dans la bande riveraine en réalisant une tournée porte-à-porte des riverains du lac Manitou. Les objectifs étaient d'effectuer une mise à jour de la réglementation municipale sur la protection des rives, d'expliquer le rôle et les fonctions de la bande riveraine et de conseiller les riverains concernant les bonnes pratiques à adopter.

Lorsque le propriétaire était présent, l'état de santé de la bande riveraine était évalué en sa compagnie, à l'aide d'une fiche comprenant cinq questions (Annexe I). L'agente de liaison distribuait également la documentation suivante : le dépliant « Bandes riveraines au travail! », le dépliant « Plantation et entretien d'une bande riveraine » et une affichette avec les dates des événements organisés par l'agente. L'agente a aussi offert des conseils personnalisés et répondu aux questions des riverains. Si le propriétaire était absent, de la documentation était laissée dans une enveloppe et un sac compostable accroché à la porte, avec une lettre demandant au propriétaire de contacter l'agente pour la prise d'un rendez-vous (Annexe II).

¹ Source : Règlement de zonage d'Ivry-sur-le-Lac: https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/upload/document/Reglement%202013-060%20Zonage_amende_au_20140221.pdf

Déroulement de la campagne de sensibilisation

On dénombre 28 plans d'eau (lacs et étangs) à Ivry-sur-le-Lac, dont 9 possèdent un toponyme officiel. Le plus grand d'entre eux est le lac Manitou, avec une superficie de 4,11 km² (Figure 1).

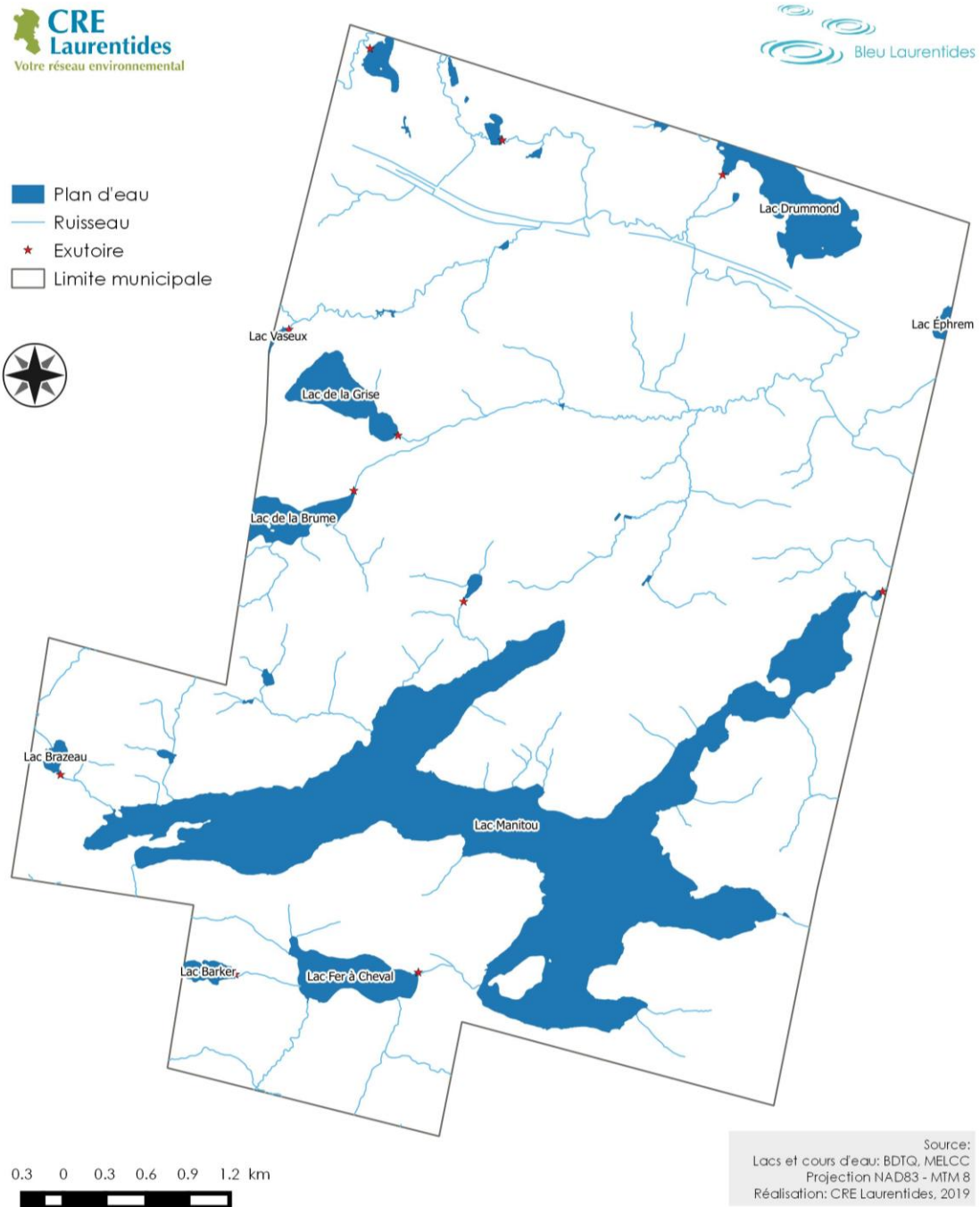


Figure 1. Carte des plans d'eau de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac. © CRE Laurentides 2019

Initialement, 181 propriétés riveraines étaient visées par la campagne de sensibilisation, dont 172 au lac Manitou et 9 au lac Fer-à-Cheval. De ce nombre, six propriétés inaccessibles ou en construction au lac Manitou ont dû être exclues.

175 propriétés ont donc été visitées lors de la campagne de sensibilisation aux lacs Manitou et Fer-à-Cheval. En considérant un taux moyen d'occupation de deux habitants par résidence², **350 personnes** ont été sensibilisées (Tableau I).

Les propriétaires de 117 résidences, dont trois au lac Fer-à-Cheval, ont reçu la documentation laissée par l'agente mais n'ont pas été rencontrés, ce qui correspond à 65% des propriétés ciblées par la campagne. L'état de la bande riveraine de 26% des propriétés a été évalué par l'agente de liaison en compagnie de résidents riverains (Figure 2).

Plus précisément, 45 fiches d'évaluation de la rive ont été complétées au lac **Manitou** et trois au lac **Fer-à-Cheval**. Neuf propriétaires rencontrés au lac Manitou et un autre au lac Fer-à-Cheval ont refusé de procéder à l'évaluation (Tableau I). Les raisons invoquées les plus courantes étaient le manque de temps ou une connaissance déjà suffisante du sujet.

Tableau I. Bilan de la campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques à adopter dans la bande riveraine des lacs Manitou et Fer-à-Cheval (été 2019)

	Nombre de propriétés	Nombre de personnes
Ciblé	181	362
Visité	175	350
Évalué (fiche d'évaluation complétée)	48	96
Documentation reçue seulement (pas d'évaluation)	117	234
Inaccessible/En construction	6	12
Pas intéressé	10	20

²Source : Statistique Canada, Recensement de 2016 – Taille moyenne des ménages privés à Ivry-sur-le-Lac <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2478042&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=Ivry-sur-le-Lac&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=2478042&TABID=1&type=0>

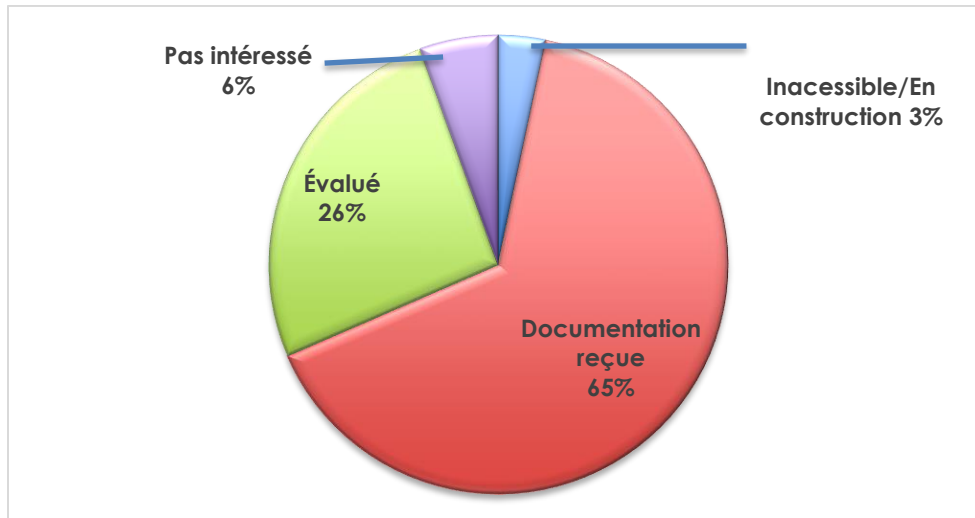


Figure 2. Proportions des propriétés ciblées par la campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques à adopter dans la bande riveraine des lacs Manitou et Fer-à-Cheval (été 2019)

Résultats des évaluations

Les 48 évaluations effectuées en compagnie des propriétaires ont duré en moyenne 30 minutes et se sont tenues principalement lors de cinq samedis et trois dimanches, entre le 1 juin et le 15 août 2019. Quelques rendez-vous en semaine ont également été fixés.

Réponses aux questions

Les résultats des fiches d'évaluation sont présentés et analysés ci-dessous. La question la moins bien réussie a été la première, concernant la présence de végétation naturelle sur une bande minimale de 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux. Plus précisément dans **30%** des cas évalués, la bande riveraine possédait moins de quinze mètres de végétation non entretenue. Les cinq premiers mètres étaient généralement bien végétalisés, mais la tonte de gazon était effectuée dans les 10 mètres subséquents. Les explications fournies par les riverains étaient nombreuses : piétinement par les humains ou par les animaux, réglementation injuste, végétaux qui nuisent à la vue, apparence malpropre, méconnaissance de la réglementation municipale, etc. Certains d'entre eux ont démontré de l'ouverture à l'amélioration. De plus, même s'ils étaient au courant de l'existence d'une réglementation municipale, plusieurs ne comprenaient pas bien les particularités reliées à son application.

Par ailleurs, **8%** des terrains évalués aux lacs Manitou et Fer-à-Cheval ne possédaient pas les trois strates de végétation, soit des arbres, des arbustes et des herbacées. Souvent, les riverains sont réticents par rapport à la présence d'arbres qui pourraient bloquer la vue sur le lac.

Bien que la définition du terme « indigène » était souvent mal comprise, 96% des terrains évalués en possédaient. Une espèce exotique envahissante, la Renouée du Japon, a été retrouvée dans 10% de la bande riveraine d'un terrain.

Les réponses à la quatrième question montrent que 7 des 48 bandes riveraines évaluées (15%) comprenaient des murets. Quatre terrains se trouvent sur le chemin Fyon et trois sur le chemin Lacasse. Toutefois, dans la plupart des cas, ceux-ci étaient recouverts de végétation.

Concernant la largeur maximale des accès aux lacs, qui doit être limitée à cinq mètres, cette disposition est la plus respectée avec 98 % des terrains conformes à la réglementation. Plusieurs d'entre eux avaient un sentier d'environ un mètre de largeur.

Constats généraux

Les résultats des 48 évaluations ont été interprétés et classés en trois catégories selon le degré de dégradation de la bande riveraine soit « très bien », « à améliorer », s'ils possédaient moins de quinze mètres de végétation naturelle et « à suivre », pour les terrains les plus dégradés. De plus, sept propriétés pour lesquelles la fiche d'évaluation n'a pas été complétée ont tout de même été catégorisées par l'agente de liaison, ce qui porte le nombre à 55 terrains riverains classés.

En résumé, on constate que 13 propriétés (24%) se trouvent dans la catégorie « à suivre », 6 dans la catégorie « à améliorer » (11%) et 36 dans la catégorie « très bien » (65%) (Figure 3).

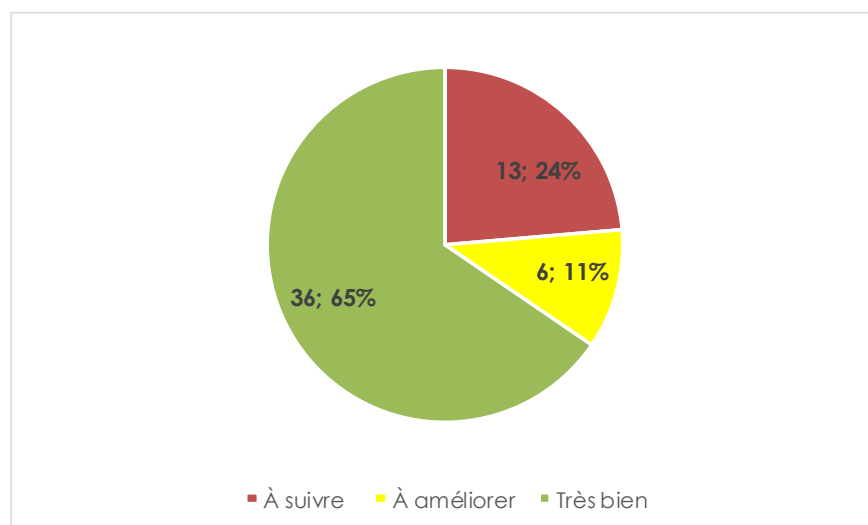


Figure 3. Résultats de la classification de l'état de la bande riveraine des terrains évalués aux lacs Manitou et Fer-à-Cheval en 2019

Conclusion

La campagne de sensibilisation aux lacs Manitou et Fer-à-Cheval aura permis de répondre à plusieurs interrogations des citoyens concernant la revégétalisation des rives, de clarifier la réglementation municipale qui s'applique et d'encourager les bonnes pratiques. Plusieurs riverains sont fiers des améliorations apportées à leur bande riveraine. Toutefois, du travail reste encore à faire pour plusieurs d'entre eux, notamment pour 35% des propriétaires de terrains évalués en 2019. La municipalité pourrait effectuer un suivi complémentaire auprès de ces citoyens car la mise en place des correctifs nécessaires semblait poser des défis importants. De plus, une visite de l'inspecteur municipal pourrait permettre de compléter le portrait pour les propriétaires des 120 terrains pour lesquels l'état de la bande riveraine n'a pu être évalué par l'agente de liaison sur une base volontaire.

Finalement, les mesures incitatives proposées en 2019 par l'agente de liaison, qui comprenaient l'organisation d'un atelier de revégétalisation et la vente de végétaux à prix réduit, bien qu'apprécié de la quinzaine de participants, n'auront malheureusement pas permis d'attirer un grand nombre de personnes.

Annexes

Annexe 1 : Fiche d'évaluation de la bande riveraine



Fiche d'évaluation de votre bande riveraine

- Avez-vous des végétaux (non entretenus) sur une bande minimum de 10 mètres (de la ligne des hautes eaux)?

10 mètres et plus : 😊

2 à 9 mètres : 😐

0 à 2 mètres : ☹️

- Si oui, y a-t-il présence des 3 types de végétaux (arbres, arbustes et herbacées) dans cette bande?

😊 😐 ☹️

- Les espèces indigènes sont-elles représentées dans cette bande?

😊 😐 ☹️

- Votre littoral est-il d'aspect naturel (murets, remblais, etc.)?

😊 😐 ☹️

- Votre ouverture sur le lac (fenêtre verte) est-elle limitée à 5 mètres?

😊 😐 ☹️

Nos commentaires sur votre bande riveraine



Shoreline Evaluation Form

- Are there plants (not maintained) in a minimum band of 10 meters from the high watermark?

10 meters or more : 😊

2 to 9 meters : 😐

0 to 2 meters : ☹️

- If yes, are there three types of plants (trees, shrubs, and herbaceous plants) in this band?

😊 😐 ☹️

- Are indigenous species represented in this band?

😊 😐 ☹️

- Is the littoral zone natural (walls, embankments, etc.)?

😊 😐 ☹️

- Is your water access limited to 5 meters in width?

😊 😐 ☹️

Our comments about your shoreline

| _____

Annexe 2 : Lettre laissée aux absents lors du porte-à-porte

À l'attention des propriétaires riverains du lac Manitou,

Bonjour,

En tant qu'agente de liaison du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* pour la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, j'effectue actuellement du porte-à-porte auprès des riverains du lac Manitou afin d'offrir des conseils personnalisés et gratuits concernant l'état de la bande riveraine et les bonnes pratiques à adopter pour la santé des lacs. Je distribue également de l'information en lien avec la réglementation municipale à cet effet.

Malheureusement, vous étiez absent lors de mon passage à votre domicile. Je vous saurais gré de bien vouloir me contacter svp afin que nous puissions prendre rendez-vous. Cette rencontre nous permettra d'échanger de l'information concernant l'aménagement et la protection de votre bande riveraine. Voici mes coordonnées:

Jessica Krejcik

Agente de liaison du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* 2019

à Ivry-sur-le-Lac

Téléphone : 819 321 2332 p.3704

Courriel : bleu.ivry@gmail.com

D'ici notre rencontre, vous pouvez consulter la documentation ci-jointe et le site www.banderiveraine.org pour de plus amples informations concernant la revégétalisation des rives.

Merci de votre collaboration et à bientôt!

Jessica Krejcik

To waterfront property owners on Lake Manitou,

Hello,

As Liaison Agent for the *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* program for the municipality of Ivry-sur-le-Lac, I am currently doing a door-to-door campaign to sensitize citizens about the adoption of best practices in the management of shorelines by offering complementary and personalized consultations as well as information about related municipal regulations.

Unfortunately, you were absent when I visited your home during my campaign. It would be my pleasure to schedule a consultation when you are available. This meeting will allow us to exchange information on the landscaping and protection of your shoreline. To book a consultation, please use the contact information below:

Jessica Krejcik

Liaison Agent for the Technical support program of *Bleu Laurentides* 2019

at Ivry-sur-le-Lac

Phone: 819 321 2332 p.3704

Email: [**bleu.ivry@gmail.com**](mailto:bleu.ivry@gmail.com)

In the meantime, you can consult the following link for more information on the revegetation of shorelines:

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/richeesse/index-en.htm>

Thank you for your collaboration and hope to meet with you soon!

Jessica Krejcik

